

DIRECTION RESSOURCES
Service des Assemblées
JL/JF.
Marignane, le 10-mars-11

Conseil Municipal du 9 mars 2011

Compte-rendu.

Conseillers Municipaux : Effectifs : 39 ; Présents : 32 ; Pouvoirs : 6 ; Absent : 1

ETAIENT PRESENTS : MMES, MM. MOY Geneviève, ROCCARO Lorenzo, COLIN Patricia, GUIOT Robert, SIMON Chantal, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, GIULIANO Vito, Adjoint, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, ROS Marie Rose, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, JOUANDON Laurence, LEGAL Corinne, SUCCAMIELE Nathalie, PALMASI Sandrine, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, LOPEZ Xavier, GINI Michel, LANTERMO Christiane, GOMEZ Vincent, AZAM Christiane, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, conseillers municipaux.

ABSENT : GIVAUDAN Julien.

ONT DONNE POUVOIR : LE DISSES Eric à MOY Geneviève, MATTEONI Guy à ROCCARO Lorenzo, GOELZER Martine à COLIN Patricia, POUET Paule à GUIOT Robert, GARGANI Marie Claude à AZAM Christiane, PEREZ Marie Josée à SIMONPIERI Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : PANAGOUDIS Grégory.

✍

Ouverture de la séance : 18 H.

Madame Geneviève MOY, Premier Adjoint, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le conseil désigne M. PANAGOUDIS en qualité de Secrétaire de séance.

Madame Geneviève MOY donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 2 mars 2011 :

N°S/ DATE	OBJET
3/03. 30	S. JURIDIQUE. BATIMENTS COMMUNAUX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION URBAN VIBES. (Travée piscine JAI).
3/03. 31	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION AMICOPTER. (26, rue H. Dunant)
7/03. 32	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAL ASSOCIATION STADIUM CLUB MARIGNANAIS. (Stade M. Macquet).
7/03. 33	S. JURIDIQUE. BATS. CMX. MISE A DISPOSITION LOCAUX ASSOCIATION CLUB MARIGNANAIS SPORT BASKET-BALL (Gymnase Bolmon et gymnase M. Curie).
7/03. 34	ESE/PLANIFICATION. FETE CELTIQUE. 12 MARS 2011. CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATIF AMICALE FESTIVE DE LA POLICE.

Puis, il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.

LE CONSEIL,

DECIDE, à la majorité (pour : 29, contre 4 : Mmes, MM. *PEREZ*, *SIMONPIERI*, *MIRA*, *VENDRAME*, Abstention : 5 Mmes, MM. *GINI*, *LANTERMO*, *GARGANI*, *GOMEZ*, *AZAM*) :

- **de procéder** à la reprise anticipée des résultats de l'année 2010, établis selon la fiche de calcul du résultat prévisionnel, attestée par le comptable public, et accompagnée de l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes au 31 décembre 2010.

La prévision d'affectation des résultats proposée est la suivante :

- part de l'excédent de fonctionnement affectée à la section d'investissement (compte 1068) : 2 396 795.54 € ;

- **de voter, chapitre par chapitre**, le Budget Primitif 2011, établi et équilibré comme suit :

	DEPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	46 578 491.69 €	46 578 491.69 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	14 135 111.80 €	14 135 111.80 €
TOTAL	60 713 603.49 €	60 713 603.49 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de la section de fonctionnement sont réparties de la façon suivante :

Dépenses réelles :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 11 620 490.69 €
- Chapitre 012 « Charges de personnel » : 26 620 601.00 €
- Chapitre 014 « Atténuation de produits » : 300.00 €
- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 2 561 700.00 €
- Chapitre 66 « Charges financières » : 1 525 400.00 €
- Chapitre 67 : « Charges exceptionnelles » : 50 000.00 €
- Chapitre 022 : « Dépenses imprévues » : 120 000.00 €

Dépenses d'ordre :

- Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : 2 900 000.00 €
- Chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections » : 1 180 000.00 €

2. Les recettes de la section de fonctionnement se décomposent comme suit :

Recettes réelles :

- Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » : 1 439 800.00 €
- Chapitre 73 « Impôts et taxes » : 29 357 161.00 €
- Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » : 10 554 000.00 €
- Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 1 293 000.00 €
- Chapitre 013 « Atténuation de charges » : 410 000.00 €
- Chapitre 76 « Produits financiers » : 129 619.00 €
- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : 50 000.00 €

Recettes d'ordre :

- Chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections » : 39 525.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante :

Dépenses réelles :

➤ Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » :	2 846 300.00 €
➤ Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » :	1 217 596.00 €
➤ Chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » :	10 000.00 €
➤ Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :	6 198 984.00 €
➤ Chapitre 23 Immobilisations en cours	352 355.00 €

Dépenses d'ordre :

➤ Chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » :	39 525.00 €
➤ Chapitre 041 « Opérations patrimoniales »	267 600.00 €

2. Les recettes d'investissement se décomposent comme suit :

Recettes réelles :

➤ Chapitre 024 : « Produits des cessions d'immobilisation » :	586 967.00 €
➤ Chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » (hors 1068) :	850 000.00 €
➤ Chapitre 13 : « Subventions d'investissement reçues » :	3 435 911.00 €
➤ Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » :	6 000.00 €
➤ Chapitre 23 « Immobilisations en cours » :	50 000.00 €
➤ Chapitre 27 « Autres immobilisations financières » :	820 793.00 €

Recettes d'ordre :

➤ Chapitre 021 : « Virement de la section de fonctionnement » :	2 900 000.00 €
➤ Chapitre 040 : « Opérations d'ordre entre sections » :	1 180 000.00 €
➤ Chapitre 041 : « Opérations patrimoniales » :	267 600.00 €

- **de maintenir à leur niveau de 2010** les taux des taxes communales pour l'exercice 2011, et donc de les **fixer** comme suit :

- Taxe d'habitation : **13.45 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **28.60 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **29.90 %**

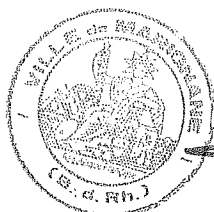
DECIDE de voter, nominativement, a comptes compris, le montant des subventions de fonctionnement et exceptionnelles attribuées pour l'exercice 2011, suivant l'annexe jointe.

DECIDE, à l'unanimité (38), de conclure des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations qui reçoivent des subventions dont le montant annuel dépasse 23 000 €, conformément à l'annexe ci-jointe, **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ces conventions.

✍

Clôture de la séance : 20 H 00.

✍



**Le Maire,
Eric LE DISSES.**